

Dernière émission d'OCABSA

Souscription de 300 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles (de 10.000 € de valeur nominale chacune) assorties de bons de souscription d'actions dans le cadre du contrat d'OCABSA signé en octobre 2016.

Le Conseil d'administration décide l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Dardilly, 4 février 2019.

Exercice de 300 bons d'émission « BEOCABSA »

Delta Drone annonce l'exercice le 1er février 2019 par la société YA II CD Ltd de trois cents (300) bons d'émission (« **BEOCABSA** ») d'obligations convertibles en actions (« **OCA** ») assorties de bons de souscription d'actions (« **BSA** ») (les OCA et BSA ensemble, les « **OCABSA** »), entraînant la souscription le 1er février 2019 par la société YA II CD Ltd de trois cents (300) OCABSA, correspondant à l'émission de 300 OCA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune représentant un emprunt obligataire de 3.000.000 euros de valeur nominale, assorties de 22 058 823 BSA ayant un prix d'exercice de 0,136 euro.

L'incidence théorique future de la conversion de la totalité des 300 OCA et de l'exercice de la totalité des 22 058 823 BSA attachés aux 300 OCA sur la quote-part des capitaux propres par action et la situation de l'actionnaire est présentée dans les tableaux ci-dessous :

- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action

	Quote-part des capitaux propres par action*
Avant l'émission d'un maximum de 48 263 523 actions nouvelles provenant (i) de la conversion des 300 OCA et (ii) de l'exercice des 22 058 823 BSA :	0,09 €
Après l'émission d'un maximum de 26 204 700 actions nouvelles provenant de la conversion des 300 OCA :	0,09 €
Après l'émission d'un maximum de 48 263 523 actions nouvelles provenant (i) de la conversion des 300 OCA et (ii) de l'exercice des 22 058 823 BSA :	0,10 €

*Ces calculs sont effectués sur la base du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes précédant le 01/02/2019 (soit 0,1231 €), sur la base du nombre actuel d'actions et sur la base des capitaux propres consolidés de la société Delta Drone au 30 juin 2018 (soit 9.325 k€)

- Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

	Participation de l'actionnaire*
Avant l'émission d'un maximum de 48 263 523 actions nouvelles provenant (i) de la conversion des 300 OCA et (ii) de l'exercice des 22 058 823 BSA :	1 %
Après l'émission d'un maximum de 26 204 700 actions nouvelles provenant de la conversion des 300 OCA :	0,80%
Après l'émission d'un maximum de 48 263 523 actions nouvelles provenant (i) de la conversion des 300 OCA et (ii) de l'exercice des 22 058 823 BSA :	0,68%

*Ces calculs sont effectués sur la base du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes précédant le 01/02/2019 (soit 0,1231 €) et sur la base du nombre actuel d'actions

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat d'émission d'OCABSA signé entre DELTA DRONE et YA II CD Ltd en octobre 2016ⁱ et entérinée par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2016ⁱⁱ. Le même jour, le Conseil d'administration avait décidé de l'émission de 2.500 BEOCABSA.

Elle correspond aux dernières OCABSA prévues au contrat.

Les caractéristiques des OCABSA et le suivi permanent de création des actions nouvelles issues des conversions des OCA ou de l'exercice des BSA, font l'objet d'un onglet de synthèse systématiquement mis à jour et disponible sur le site internet de DELTA DRONE (www.deltadrone.com).

Le Conseil d'administration décide l'attribution de Bons de Souscription d'Actions gratuits pour tous les actionnaires

La présente émission de 300 OCA marque la dernière étape du contrat OCABSA III, au terme de laquelle la société ne souhaite plus recourir à ce type de financement dilutif pour les actionnaires.

Cette décision s'inscrit dans un environnement qui devient très favorable pour Delta Drone : le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 11 M€ en 2018, en progression de 91,3% par rapport à 2017 (+69,6% à périmètre constant), l'exécution du plan 2018 – 2019 se déroule dans des conditions satisfaisantes et les perspectives générales de développement se confirment.

Dans ce contexte, suivant délégation votée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé ce jour de l'attribution de Bons de Souscription d'Actions (BSA) gratuits pour tous les actionnaires.

Compte tenu de l'importance de l'opération pour tous les actionnaires, cette attribution gratuite de BSA fait l'objet d'un communiqué séparé, publié en même temps que le présent communiqué.

A propos de Delta Drone : *Le Groupe Delta Drone est un acteur international reconnu du secteur des drones civils à usage professionnel. Il développe une offre de service global, depuis l'acquisition des données jusqu'à leur traitement informatique au moyen d'un système d'information développé spécifiquement et incluant la mise à disposition de pilotes professionnels.*

L'action Delta Drone est cotée sur le marché Euronext Growth Paris - Code ISIN : FR0011522168

4 166 666 BSA sont également cotés sur Euronext Growth Paris - Code ISIN : FR001329977

www.deltadrone.com

Contacts :



Jérôme Gacoïn

01 75 77 54 65

jgacoïn@aelium.fr

ⁱ Cf. Communiqué du 28 octobre 2016

ⁱⁱ Cf. Communiqué du 29 décembre 2016